

Séance du 29 JANVIER 2019 (18h00)
Salle Etable - La Lombardière - Davézieux

Membres titulaires	: 57
En exercice	: 57
Membres suppléants	: 23
Présents	: 37
Votants	: 46
Convocation et affichage	: 22/01/2019
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Jean-Luc FANGET

Etaients présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Brigitte BOURRET, Aïda BOYER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, François CHAUVIN, Eliane COSTE, Alain CRESCINI, Olivier DE LAGARDE, Denis DUCHAMP, Jean-Luc FANGET, Geneviève FAVERJON, Christian FOREL, Louis-Claude GAGNAIRE, Alain GEBELIN, Patrice GIRARD, Lucien LOUBET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Alain THOMAS, Laurent TORGUE, Jean-Pierre VALETTE, Armand VALLET.

Pouvoirs : Christophe DELORD (pouvoir à Martine CHAMBON), Olivier DUSSOPT (pouvoir à Antoinette SCHERER), Julia FOLTRAN (pouvoir à Michel SEVENIER), Frederic FRAYSSE (pouvoir à Aïda BOYER), Yves FRAYSSE (pouvoir à Laurent TORGUE), Juanita GARDIER (pouvoir à Danielle MAGAND), Aurélia GEREYS (pouvoir à Patrick OLAGNE), Vincent MAYOT (pouvoir à Simon PLENET), Thomas TOULARASTEL (pouvoir à Denis SAUZE).

Etaients absents et excusés : Christian ARCHIER, Thierry CHAPIGNAC, Michèle DEYGAS, Virginie FERRAND, Benoit GAUTHIER, Ronan PHILIPPE, Eric PLAGNAT, Marc-Antoine QUENETTE, Marie-Hélène REYNAUD, René SABATIER, Alain ZAHM

CC-2019-16 - RESSOURCES - FINANCES - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DE L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGGLO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président, dans l'attente du vote du budget primitif 2019 – budget régie assainissement Annonay Rhône Agglo – à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier d'Annonay, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

CC-2019-17 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - URBANISME - MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHONE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉSIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein du Syndicat Mixte des Rives du Rhône, les conseillers suivants :

13 Conseillers titulaires :

- * Sylvie BONNET (Ardoix)
- * Dominique CHAMBON (Quintenas)
- * Dominique CHARRA (Vernosc-lès-Annonay)

- * Patrick COMBE (Peaugres)
- * Yves FRAYSSE (Charnas)
- * Danielle MAGAND (Annonay)
- * Simon PLENET (Président Annonay Rhône Agglo)
- * René SABATIER (Saint Clair)
- * Denis SAUZE (Monestier)
- * Antoinette SCHERER (Annonay)
- * Laurent TORGUE (Serrières)
- * Thomas TOULARASTEL (Villevocance)
- * Alain ZAHM (Davézieux)

13 Conseillers suppléants :

- * Céline BONNET (Boulieu-lès-Annonay)
- * Brigitte BOURRET (Saint Jacques d'Atticieux)
- * Matthieu CABANTOU (Annonay)
- * Christiane CLEMENT (Thorrenc)
- * Aline DECORME (Annonay)
- * Christophe DELORD (Roiffieux)
- * Daniel EDELY (Villevocance)
- * Jean-Pierre LINOCIER (Saint-Désirat)
- * René PARAT (Vernosc-lès-Annonay)
- * Benjamin RELING (Vanosc)
- * Danielle SERILLON (Serrières)
- * Alain THOMAS (Savas)
- * Armand VALLET (Vinzieux)

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CC-2019-18 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - CREATION D'UNE REGIE ET ADOPTION DE SES STATUTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE de créer, pour l'exploitation du service d'eau potable des communes d'Annonay, Le Monestier, Saint-Julien-Vocance, Vanosc, Villevocance et Vocance, une régie dotée de la simple autonomie financière, dénommée « Régie d'eau potable d'Annonay Rhône Agglo »,

ADOPTE, pour cette régie, les statuts figurant en annexe de la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CC-2019-19 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE de maintenir les règlements de service de l'eau potable en vigueur au 31 décembre 2018 pour les communes d'Annonay, Le Monestier, Saint-Julien-Vocance, Vanosc, Villevocance et Vocance,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CC-2019-20 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - TARIFS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE d'appliquer à compter du 1er janvier 2019 les tarifs du service de l'eau potable pour les communes d'Annonay, Le Monestier, Saint-Julien-Vocance, Vanosc (part communale), Villevocance (part communale) et Vocance, hors redevances de l'Agence de l'Eau, tels que fixés par les délibérations suivantes, reproduites en annexe de la présente délibération, ou rappelés ci-dessous :

- pour la commune d'Annonay : délibérations n°2018-284 et 2018-285 du 10 décembre 2018 instituant les tarifs du service de l'eau applicables au 1er janvier 2019
- pour la commune du Monestier : délibération du 25 février 2016 révisant les tarifs de l'eau potable à compter de la facturation 2016
- pour la commune de Saint-Julien-Vocance :
 - part fixe : 44,00 €HT/an
 - consommation eau tranche de 1 à 50 m³ : 0,7317 €HT/m³
 - consommation eau tranche de 51 à 100 m³ : 0,70217 €HT/m³
 - consommation eau tranche de 101 à 150 m³ : 0,67078 €HT/m³
 - consommation eau tranche de 151 m³ à 999999 m³ : 0,64029 € HT/m³
 - tarif de location de compteur d'eau en attente : 15€ HT/an
- pour la commune de Vanosc :
 - abonnement part intercommunale : 37,91 € HT/an
 - consommation part intercommunale : 0,57 €HT/m³
- pour la commune de Villevocance :
 - abonnement part intercommunale : 38,87 € HT/an
 - consommation part intercommunale : 0,218 €HT/m³
- pour la commune de Vocance : délibération du 15 octobre 2018 fixant les tarifs de l'eau pour 2018

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CC-2019-21 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'EAU POTABLE D'ANNONAY RHONE AGGLO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE les personnes suivants membres du conseil d'exploitation de la régie d'eau potable Annonay Rhône Agglo :

Conseillers communautaires ou conseillers municipaux	Simon PLENET Président d'Annonay Rhône Agglo
	Christian ARCHIER (Saint-Julien-Vocance)
	Virginie FERRAND (Vocance)
	Daniel FRERE (Vanosc)
	Denis SAUZE (Le Monestier)
	Frédéric SCHMELZLE (Villevocance)
	Richard MOLINA (Limony)
	Jean-Pierre VALETTE (Annonay)
Représentants d'association	Marcel CHALAYE – UFC que choisir
	Luc BRIAS – La Gaule annonéenne

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

**CC-2019-22 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE -
DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DES EAUX DES CANTONS
D'ANNONAY ET DE SERRIERES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE les délégués suivants chargés de représenter Annonay Rhône Agglo au conseil syndical du syndicat des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières

Commune	Délégués proposés	
Bogy	Jean-Yves BONNET (Maire)	Thibaut BUFFERNE
Boulieu-lès-Annonay	Céline BONNET (Maire)	Aurélien FOURBOUL
Brossainc	Jean-Luc FANGET (Maire)	André MATHEVET
Charnas	Yves FRAYSSE (Maire)	Patrick COTTE
Colombier-le-Cardinal	Olivier DELAGARDE (Maire)	Frédéric PEYRON
Davézieux	Alain ZAHM (Maire)	Gilles DUFFAUD
Félines	Denis DUCHAMP (Maire)	Fabrice SEUX
Limony	Richard MOLINA (Maire)	Maurice DUMOULIN
Peaugres	Ronan PHILIPPE (Maire)	Jean-Luc CHOMEL
Saint-Clair	René SABATIER (Maire)	Joseph LARGERON
Saint-Cyr	Martine OLLIVIER (Maire)	Bernard BALAYE
Saint-Désirat	Alain DESCORMES	Cédric CHOMEL
Saint-Jacques-d'Atticieux	Brigitte BOURRET (Maire)	Michel PETIT
Saint-Marcel-lès-Annonay	Alain ARCHIER (Maire)	Guy POULENARD
Savas	Alain THOMAS (Maire)	Michel CHAPPAT
Serrières	Laurent TORGUE (Maire)	Jean-Pierre MORAS
Talencieux	Robert SEUX (Maire)	Laurent MARCE
Thorrenc	Christian FOREL (Maire)	Denis CLOT
Vernosc-lès-Annonay	Patrick OLAGNE (Maire)	Agnès PEYRACHE
Vinzieux	Armand VALLET (Maire)	Cyrille VIALLE

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

**CC-2019-23 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE -
DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DES EAUX CANCE-DOUX**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE les délégués suivants chargés de représenter Annonay Rhône Agglo au conseil syndical du syndicat des eaux Cance-Doux

Commune	Délégués proposés	
Ardoix	Mme Sylvie BONNET (Maire)	Alexis RISSOAN
Quintenas	Dominique CHAMBON	Henri JULLIAT
Roiffieux	M. Christophe DELORD (Maire)	Gérard HEYRAUD

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

**CC-2019-24 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉLIBÉRATIONS PRISES EN
VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE -
SEANCES DU 6 NOVEMBRE ET 6 DECEMBRE 2018**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des délibérations prises par le Bureau Communautaire pour les séances du 6 novembre et du 6 décembre 2018.

**CC-2019-25 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉCISIONS PRISES EN VERTU
DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des décisions prises par le Président pour les périodes susvisées.

Fait à Davézieux, le 31/01/19

Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Communautaire

Le Président

The image shows a blue ink signature of Simon PLENET over a circular official stamp. The stamp contains the text 'ANNONAY RHÔNE AGGLO' around the perimeter and a central emblem. The signature is written in a cursive style.

Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.
Affiché le 04/02/2019 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

